

Un groupe de parole au collège

Des mots, prévention contre la violence¹

Jeannine DUVAL HERAUDET

Je vais structurer mon propos en précisant en premier lieu la place d'où je parle, puis la manière dont j'entends la violence de l'enfant, y compris lorsqu'elle s'exprime à l'école. Cette écoute conditionne ma proposition de groupe de parole. Enfin, je rapporterai les conditions de fonctionnement de ce travail et les premiers effets constatés.

1. De quelle place se situe ma parole ?

Mon parcours professionnel et personnel détermine cette place.

Rééducatrice de l'Education nationale depuis 1970, j'ai exercé dans les différentes structures GAPP (groupe d'aides psychopédagogiques), CMPP puis Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, nommés par raccourci : RASED.

J'ai été formatrice d'éducateurs spécialisés, formatrice MAFPEN et j'assure actuellement des formations en formation continue à l'IUFM de Grenoble, département Sciences Humaines et Sociales.

Grâce à ces différentes fonctions, j'ai pu être confrontée personnellement à un certain nombre de difficultés rencontrées par les enfants, ou les adolescents, individuellement ou en groupe, ou entendre les éducateurs spécialisés et les enseignants rapporter leurs difficultés lorsqu'ils sont confrontés à la violence de l'enfant ou de l'adolescent.

2. Comment entendre la violence de l'enfant et de l'adolescent ?

Qu'est-ce que la violence ?

Contrairement à l'idée reçue, la violence ne s'apprend pas, elle se désapprend.

La violence est fondamentale à l'être humain. Nous ne pouvons pas renier la violence qui est au fond de nous parce que nous l'utilisons. C'est elle qui nous permet de continuer à nous battre, à défendre notre liberté, à vivre, tout simplement, malgré tous les « coups durs », les déceptions que nous pouvons rencontrer. Elle participe de la pulsion de vie. Mais cette violence s'éduque et, en particulier, se transforme en acte créateur grâce à la parole.

Qu'y a-t-il derrière la violence ?

« *L'erreur du taureau est de croire au signal* » disait MONTHERLANT.

L'expression de la violence peut être une réponse, inappropriée, à une situation elle-même ressentie comme violente. Ce peut être une réaction à des contraintes, à des exigences en provenance du contexte familial, scolaire, social.

Ce peut être un symptôme qui traduit un mal-être, une souffrance, un conflit interne.

C'est souvent un appel au secours.

La tension accumulée doit nécessairement être déchargée, évacuée, et dans le meilleur des cas, transformée, régulée. Dans le cas contraire elle risque de se retourner contre le sujet en dépression, TS, manifestations somatiques...

¹ Intervention au Colloque REP Grenoble, Atelier n° 7 : *La prévention du mal-être et de la violence scolaire*, Mercredi 11 octobre 2000 ; Texte révisé le 9 août 2015

Les phénomènes de violence correspondent toujours à un manque de mots, même lorsque cette violence s'exprime verbalement. Prévenir la violence consiste à mettre ou à remettre des mots sur les émotions, sur les peurs, sur sa propre violence. C'est remettre de la loi, du tiers, du symbolique au cœur des relations.

Donner la parole, prendre la parole, une prise de risque

Donner la parole aux élèves, soulever le couvercle, que ce soit vis-à-vis d'un élève singulier ou d'un groupe, est toujours une prise de risque.

On risque toujours d'entendre ce qu'on ne voulait pas entendre, ce que l'on ne voulait pas savoir, ce à quoi on ne sait pas répondre.

On risque toujours de déclencher chez l'autre et chez soi des émotions, l'expression d'affects que l'on se doit de pouvoir recevoir, accompagner, assumer, élaborer.

D'où la nécessité du cadre posé, l'importance de la clarification des règles qui organisent la prise de parole ou l'écrit, celles qui en organisent la réception, son analyse et sa reprise, ce qui en est fait ensuite.

La parole est toujours **adressée à quelqu'un**. C'est le moyen par lequel un sujet cherche à se faire entendre, grâce à l'usage de la langue et dans le déroulement d'un discours.

C'est le discours qui fait **lien social**.

3. Un groupe de parole au collège - Conditions de fonctionnement

Comme tout secteur de REP, celui-ci avait formulé un contrat de réussite. L'objectif prioritaire de ce dernier, « *Maîtrise de la langue orale et écrite* » visait entre autres points, à « *permettre aux élèves d'entrer dans une réelle communication, en maîtrisant la parole et le sens de l'écoute* ». J'ai proposé à la Principale du Collège et aux professeurs des classes de 6^{ème} la création d'un groupe de parole au Collège. Ce dispositif me semblait pouvoir s'inscrire tout à fait dans le cadre de l'axe prioritaire de maîtrise de la langue orale. Il me semblait également pouvoir répondre à un deuxième objectif : aider chaque élève à mieux s'inscrire dans la collectivité de la classe et du collège, à pouvoir exprimer ses difficultés ou ce qui le préoccupait, l'aider à DIRE plutôt que de passer à l'acte.

Il s'agissait donc d'une action de PREVENTION, puisque ce n'est pas une situation spécifique d'urgence ou de crise qui a présidé à la constitution de ce groupe.

De janvier à juin 2000, un groupe de parole a ainsi accueilli 15 pré-adolescents de différentes classes de 6^{ème}.

Les objectifs du groupe de parole

1. Aider chaque participant à mettre des mots sur ce qu'il est difficile d'exprimer dans le cadre habituel du groupe classe.
2. Permettre aux participants d'exprimer en groupe ce qui leur pose problème, leurs conflits, leurs questions, leurs préoccupations.
3. Faciliter les échanges, la communication entre les participants.
4. Contribuer à améliorer les relations sociales dans le collectif scolaire.
5. Construire ensemble un savoir sur son comportement, sur ses affects, et sur des modes de relations différents de ceux qui peuvent engendrer la violence.
6. Clarifier ses propres représentations en les exposant au groupe, savoir accueillir les représentations des autres, apprendre à devenir plus tolérant et à modifier éventuellement ses propres représentations.
7. S'enrichir mutuellement par la confrontation des idées, par l'interaction.

Remarque : L'objet tiers de ce groupe est la question débattue. L'objectif du travail n'est ni l'analyse de la dynamique de ce groupe ni l'exploitation de la production orale à d'autres fins que celles définies plus haut.

L'autorisation des parents est requise

Les parents ont été informés de cette action par un courrier conjoint du collège et de la rééducatrice. L'accord des parents a été jugé nécessaire dans la mesure où leur enfant allait être invité à dépasser le cadre pédagogique par sa parole et à aborder éventuellement des domaines de sa vie personnelle. Cette autorisation visait à faciliter la libre expression de chaque adolescent. Je précisais me tenir à la disposition des parents pour une rencontre, s'ils le désiraient, en présence de leur enfant, afin de leur présenter le cadre du travail entrepris.

Au cours d'une rencontre, j'ai exposé aux enseignants les grandes lignes de ce travail. Nous avons réfléchi ensemble aux modalités de fonctionnement de ce groupe, chaque professeur principal disposant ensuite d'un projet écrit comme support à la présentation du projet aux élèves.

Le cadre de fonctionnement

- *Public concerné*

Nombre maximum : 6 enfants. Principe du volontariat.

Le professeur principal informait les élèves de la classe et leur expliquait le cadre de travail. S'il pensait qu'un élève pouvait bénéficier particulièrement de ce groupe, il pouvait lui suggérer cette démarche mais non la lui imposer. Une semaine environ était donnée pour s'inscrire. Les élèves inscrits faisaient signer l'autorisation à leurs parents.

Un cadre précis concernant la prise de parole et l'écoute organisait les séances.

- *Les règles données et parlées avec les enfants*

1. Je m'engage pour un contrat de présence de 3 séances. A la fin des trois séances, je suis libre d'arrêter ou de poursuivre le travail. Au bout de 6 séances, je ne suis plus prioritaire par rapport aux nouvelles demandes.
2. Lorsque je choisis de participer à ce groupe, cela implique que je m'engage personnellement. Je suis présent et non pas « présent-absent ».
3. Je ne suis pas obligé de parler.
4. Je m'exprime en mon nom. Je dis « je »;
5. Je dois écouter celui qui parle.
6. Je ne juge pas l'autre. Je m'efforce de comprendre ce qu'il dit.
7. Seule la parole est autorisée. Tout passage à l'acte est interdit.
8. Je m'engage à être discret par rapport au contenu de ce qui est dit dans le groupe. Cela appartient au groupe.
9. Si je souhaite interrompre ma participation au groupe, ce sera parlé avec le groupe.

- *Cadre temporel*

La plage horaire choisie est de 12H 45 à 13h 30.

Le groupe se réunit régulièrement, à raison d'une fois par semaine.

Les participants seront avertis de tout changement d'horaire ou d'une interruption du groupe.

Dans la mesure du possible, chacun avertira de son absence à une rencontre du groupe.

- *Cadre matériel*

Un lieu calme, permanent d'une rencontre à l'autre, protégé de toute intrusion intempestive, nécessaire pour assurer la sécurité de la parole de chacun (une petite salle conjointe au CDI).

- *Régulation*

Chacune des personnes concernées a connaissance de ce cadre de travail.

La rééducatrice pose le cadre devant le groupe et s'en porte garante. Toute infraction au cadre sera parlée, et fera l'objet d'une régulation.

En début de chaque rencontre, un temps sera consacré au retour sur la séance précédente (contenus et fonctionnement). Ce temps pourra être consacré à réajuster et compléter, si besoin est, les règles de fonctionnement.

- *Evaluation*

Une évaluation interne au travail sera réalisée par le groupe toutes les trois séances.

4. Comment se sont déroulées ces séances ?

Il n'y a eu aucun refus de la part des parents.

13 rencontres ont eu lieu.

Aucun élève sollicité n'a refusé de participer. Le groupe s'est renouvelé partiellement au cours des rencontres. Deux pré-adolescents sur les quinze qui ont participé au groupe ont arrêté au bout de seulement 3 séances. Deux garçons sont restés 9 séances. Deux autres ont participé aux 13 séances.

Les arrêts de participation au groupe ont toujours été parlés. Les rares absences aux séances également.

Des rencontres entre l'animatrice du groupe de parole et les enseignants concernés ont été réalisées afin de faire le point sur cette action, afin d'envisager l'évolution des enfants et le renouvellement du groupe.

- *Axes de travail*

Les thèmes étaient soit proposés par la rééducatrice et acceptés par les enfants, soit proposés par les enfants eux-mêmes en fin de séance pour la rencontre suivante. Une phrase correspondant au thème, sous la forme d'un inducteur de la parole, devait être reprise au début de chaque prise de parole. Par exemple, pour le portrait chinois : « Si j'étais un animal, je serais... » Les deux formules se sont en réalité combinées la plupart du temps. Il s'est avéré que pour des enfants inhibés quant à leur expression, la proposition d'un thème par l'adulte était plus rassurante.

Tous les enfants ont pu s'exprimer. Certains d'entre eux ont eu besoin d'une première séance de prise de contact et de mise en confiance pour y parvenir.

- *Thèmes abordés*

Ont été exploré différentes dimensions de la personne, la construction de l'identité, les relations sociales, les préoccupations du pré-adolescent.

La violence subie est un thème qui est revenu d'une manière récurrente. Les élèves ont pu également envisager leur propre violence et l'interroger.

- Les participants ont à plusieurs reprises proposé des thèmes concernant des brimades subies en tant que « petits nouveaux » du collège, des insultes ou des menaces proférées à leur égard.
- L'imaginaire.
- Les émotions, les désirs, les joies, les peurs, les inquiétudes, les préoccupations.
- Les projections dans l'avenir.
- L'identité : l'estime de soi, la conscience de soi, la reconnaissance par les autres, la reconnaissance de soi par soi, le sentiment d'appartenance, les goûts, les choix, l'identité imaginaire : le Moi Idéal, l'identité confrontée au principe de réalité : l'Idéal du Moi, la connaissance de soi, de sa propre agressivité, les valeurs (respect...)
- Le lien social : l'amitié, la violence (celle des autres et la sienne propre), les conflits.

- *L'évaluation du travail*

Elle a été régulière :

- En fin de chaque séance, un retour avait lieu sur ce qui s'était passé : qu'est-ce que cela m'a fait de parler, d'écouter l'autre ? Qu'est-ce que j'en pense ? Où j'en suis ?
- Toutes les trois séances, par oral ou par écrit. Ce moment correspondait selon le contrat posé au départ à une possibilité (argumentée) d'arrêt ou de prolongation de la présence de chacun au groupe.

5. Les effets constatés

Au cours des rencontres, la contrainte apportée par l'inducteur, s'articulant avec un cadre très strict de prise de parole, d'écoute et de respect de l'autre, semble avoir permis que la parole de tous les enfants puisse émerger.

Les règles ont été un réel support pour le travail. Elles ont effectivement joué leur fonction de tiers dans les relations et la parole. Elles ont toujours été explicitées. Les « anciens » présentaient les règles aux « nouveaux »

en début de séance. Les participants se sont souvent rappelés les règles entre eux, sans que j'aie besoin d'intervenir, lorsqu'ils se sentaient, par exemple, non écoutés ou non respectés dans leur parole par les autres.

En ce qui concerne les deux garçons ayant participé à 9 séances, le premier était immature, toujours dans la plainte, le second reconnaissait son comportement souvent violent (violence verbale ou physique) à l'égard des autres.

Cécile, inhibée, a pu dépasser ce comportement et participer d'une manière active dans le groupe puis en classe. Tous se plaignaient du comportement violent d'Aurore et ceci a pu se parler dans le groupe. Grande de taille, elle n'a pu prononcer un seul mot lors de notre première rencontre. Sa parole était heurtée, hâchée, ensuite, douloureuse. Au cours des trois dernières rencontres, j'ai dû souvent lui demander de laisser parler les autres ! Elle était devenue souriante, plus à l'aise dans son corps et dans sa relation avec les autres.

D'une façon générale, les enfants ont dit avoir apprécié le groupe, apprécié d'avoir été accueillis, écoutés, aidés par le groupe, d'avoir réussi et eu la possibilité de s'exprimer, d'avoir été respectés. Ils ont souligné avoir appris à écouter et à respecter les autres. La plupart des enfants ont signalé, au moment de l'arrêt de leur participation au groupe, qu'ils prenaient plus facilement la parole en classe, participaient plus et qu'il leur semblait que ce groupe avait répondu à un besoin pour eux.

Lors des rencontres avec les enseignants concernés, nous avons pu échanger sur l'évolution des enfants, sur le renouvellement éventuel du groupe et au besoin sur les réajustements des modalités de fonctionnement du groupe.

Certains problèmes évoqués mettaient en cause des élèves absents du groupe. Après analyse de la situation au sein du groupe et recherche de solutions, nous nous sommes entendus pour rapporter le problème au niveau du professeur principal ou du collège. Les élèves ont demandé une régulation du groupe-classe. De mon côté, j'ai travaillé avec le professeur concerné aux moyens de régulation possibles.

Une mère est venue me rencontrer afin de me demander de poursuivre le travail avec sa fille chez laquelle elle avait noté une évolution en ce qui concerne la confiance en elle, l'assurance.

- *Evaluation avec les professeurs concernés*

Elle a eu lieu fin juin en présence de Madame la principale du collège.

Les difficultés dominantes pour un grand nombre de ces enfants étaient l'inhibition, la non-participation en classe, la difficulté à s'inscrire dans la collectivité, à sortir de leur isolement.

Les professeurs ont noté des effets manifestes sur la prise de parole, la prise de confiance et l'intégration sociale de la majorité des élèves qui ont participé au groupe.

Nous avons pu constater que d'une manière générale, ceux qui en avaient le plus besoin de l'avis du professeur ont fait la démarche de venir au groupe. Ceci nous a confortés dans la décision de départ de respecter strictement une démarche volontaire de la part des élèves.

- *Perspectives pour l'année scolaire suivante*

Il a été décidé que cette forme de travail serait reconduite et ouverte aux élèves des classes de sixième et de cinquième.

Table des matières

<i>Un groupe de parole au collège</i>	<i>1</i>
<i>Des mots, prévention contre la violence</i>	<i>1</i>
1. De quelle place se situe ma parole ?	1
2. Comment entendre la violence de l'enfant et de l'adolescent ?	1
3. Un groupe de parole au collège - Conditions de fonctionnement	2
4. Comment se sont déroulées ces séances ?.....	4
5. Les effets constatés	4